

NOUVELLE-CALEDONIE

GOUVERNEMENT

Ampliations :

H-C	1
DRDNC	1
DAE	1
Intéressée	1
JONC	1
Archives	1

N° 2024- 747 /GNC

du 10 avril 2024

ARRETE

portant modification de la mesure de régulation de marché en vigueur sur le secteur des boîtes et caisses en papier ou carton ondulé

Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie,

Vu la loi organique modifiée n° 99-209 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi modifiée n° 99-210 du 19 mars 1999 relative à la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie, notamment ses articles Lp. 413-1 et suivants ;

Vu le code des douanes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu le tarif des douanes de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la loi du pays n° 2019-5 du 6 février 2019 portant régulation des marchés, notamment son article 7-II ;

Vu la délibération n° 129 du 11 février 2021 fixant le nombre de membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu la délibération modifiée n° 2021-59D/GNC du 22 juillet 2021 chargeant les membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie d'une mission d'animation et de contrôle d'un secteur de l'administration ;

Vu l'arrêté n° 2021-8440/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions des membres du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8442/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la prise de fonctions du président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8776/GNC-Pr du 15 juillet 2021 constatant la fin de fonctions de M. Samuel Hnepeune et la prise de fonctions de M. Vaimu'a Muliava en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-8444/GNC-Pr du 22 juillet 2021 constatant la prise de fonctions de la vice-présidente du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2022-20876/GNC-Pr du 15 décembre 2022 constatant la fin de fonctions de M. Joseph Manauté et la prise de fonctions de M. Jérémie Katidjo-Monnier en qualité de membre du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie ;

Vu l'arrêté n° 2021-3077/GNC du 28 décembre 2022 portant diverses dispositions prises en application du tarif des douanes 2023 ;

Vu la demande de renouvellement d'une mesure de régulation de marché déposée par la SARL CARTONNAGE MULTIFORMES INDUSTRIE, dont la DAE a accusé réception le 6 octobre 2023 ;

Vu les engagements pris par la SARL CARTONNAGE MULTIFORMES INDUSTRIE dans sa lettre d'engagements du 7 mars 2024, jointe au dossier de demande de renouvellement d'une mesure de régulation de marché,

ARRETE

Article 1^{er}: I. - En application des dispositions de l'article Lp. 413-16 du code de commerce applicable en Nouvelle-Calédonie, la mesure de régulation de marché dans le secteur des boîtes et caisses en papier ou carton ondulé est modifiée comme suit :

Numéro de tarif douanier	Désignation de la marchandise	Mesure	Durée de la mesure
4819.10.00	Boîtes, sacs, pochettes, cornets et autres emballages en papier, carton, ouate de cellulose ou nappes de fibres de cellulose ; cartonnage de bureau, de magasin ou similaires : - Boîtes et caisses en papier ou carton ondulé à l'exclusion des cartons de type DASRI*	QTOP (Quota Toute Origine/Provenance) 50 Tonnes	10 ans


* DASRI : déchets d'activités de soins à risques infectieux et assimilés.

II. – Conformément aux dispositions de l'article Lp. 413-14 du même code, la mesure prévue au I. est renouvelée pour une durée de dix (10) ans.

Article 2 : La mesure prévue au I de l'article 1^{er} s'entend en contrepartie du respect des engagements mentionnés dans la lettre d'engagement de la SARL CARTONNAGE MULTIFORMES INDUSTRIE.

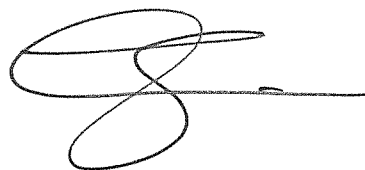
Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressée transmis au haut-commissaire de la République en Nouvelle-Calédonie et publié au *Journal officiel* de la Nouvelle-Calédonie.

Le membre du gouvernement
chargé de l'économie, du commerce
extérieur, de l'agriculture, de l'élevage
et de la pêche, de la production, du transport
et de la réglementation de la distribution
d'énergie électrique et des relations
avec les provinces



Adolphe DIGOUE

Le président du gouvernement
de la Nouvelle-Calédonie



Louis MAPOU